



Championnat de Bretagne
Inter Comités Vétérans
SAISON 2025-2026

Règlement
Adoption : 20/05/2025
Entrée en vigueur : 01/09/2025
Validité : permanente
Secteur : Vétérans/Compétitions
Nombre de pages : 7

TABLE DES MATIÈRES

1.	GÉNÉRALITÉS	2
1.1.	Définition.....	2
1.2.	Champ d'application	2
2.	PARTICIPATION	2
2.1.	Critères d'admission	2
2.2.	Équipes.....	2
3.	INSCRIPTION.....	2
4.	ORGANISATION DU CHAMPIONNAT	2
4.1.	Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire	3
4.2.	Ordre des rencontres	3
5.	ÉCHÉANCIER	3
5.1.	Déroulement de lajournée	3
5.2.	Organisation d'une rencontre	4
6.	GESTION TECHNIQUE.....	4
7.	VOLANTS	4
8.	TITRE ET TROPHÉES	4
9.	TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS	4
10.	FINANCEMENT	4
10.1.	Frais d'inscription.....	4
10.2.	Restauration	4
11.	OFFICIELS TECHNIQUES	4
11.1.	Juge Arbitrage	4
11.2.	Arbitrage	5
12.	ACCUEIL DE LA COMPÉTITION	5
12.1.	Désignation de l'organisateur	5
12.2.	Obligation de l'organisateur	5
13.	BARÈME DESPOINTS	5
13.1.	Par rencontre	5
13.2.	Sur l'ensemble des rencontres	6
13.3.	Cas d'un match non joué	6
14.	FORFAITS ET DISQUALIFICATION.....	6
14.1.	Forfait sur un match	6
14.2.	Joueurs disqualifiés	6
15.	REMPLEMENTATION D'UNJOUEUR	7
16.	RÉSULTATS	7
17.	RÉCLAMATIONS	7
18.	SANCTIONS ET RECOURS	7
19.	DÉCLARATION SUR POONA	7



Championnat de Bretagne
Inter Comités Vétérans

SAISON 2025-2026

Règlement
Adoption : 20/05/2025
Entrée en vigueur : 01/09/2025
Validité : permanente
Secteur : Vétérans/Compétitions
Nombre de pages : 7

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Définition

La Ligue de Bretagne organise le Championnat de Bretagne Inter Comités Vétéran.

Le titre décerné est Champion de Bretagne Inter Comités Vétéran.

1.2. Champ d'application

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au Championnat de Bretagne Inter Comités Vétéran.

La gestion du championnat est confiée par la ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Ligue Vétérans/Compétitions.

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Critères d'admission

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :

- Licenciés à la FFBaD pour la saison en cours (licence joueur),
- Licenciés dans un club affilié au Comité de l'équipe qu'ils représentent,
- Être V2 et plus.
- De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

2.2. Équipes

Seuls les Comités Départementaux bretons peuvent inscrire une équipe.

Chaque équipe est composée d'au moins 2 hommes et 2 femmes par catégorie.

3. INSCRIPTION

Chaque Comité breton peut inscrire au maximum une équipe.

Pour être valable, les inscriptions doivent être reçues par la Ligue de Bretagne de Badminton avant la date limite.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe préalablement rempli par un représentant du Comité Départemental,
- La liste des joueurs/joueuses susceptibles de participer aux rencontres,
- Les droits d'engagement de l'équipe.

Seul(e)s les joueurs/joueuses inscrit(e)s sur cette liste peuvent participer à la compétition.

En cas de forfait d'un(e) joueur/joueuse après la date officielle d'inscription le Comité concerné peut demander son remplacement à la Commission Vétérans.

4. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

Le Championnat de Bretagne Inter Comités Vétéran est une compétition opposant les sélections d'équipes des quatre Comités Départementaux bretons. Il se déroule sur deux journées, **samedi et dimanche**.

Chaque comité prend en charge les frais d'hébergement et de restauration pour son équipe.

Les équipes y sont regroupées en une poule unique. Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 14 matchs :

- 5 matchs (1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 DM) pour la catégorie V2/V3.
- 5 matchs (1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 DM) pour la catégorie V4/V5
- 4 matchs (1 DH, 1 DD, 1 DM, 1 DM) pour la catégorie V6 et +

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre :

- Ni plus de deux matchs,
- Ni deux matchs dans deux catégories différentes.
- Pour les V6, ni deux matchs dans la même discipline : Ainsi un même joueur ne pourra jouer les deux Doubles mixtes

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie par le CPPH des joueurs le lundi précédent la compétition.



Championnat de Bretagne
Inter Comités Vétérans
SAISON 2025-2026

Règlement

Adoption : 20/05/2025
Entrée en vigueur : 01/09/2025
Validité : permanente
Secteur : Vétérans/Compétitions
Nombre de pages : 7

4.1. Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire

Le barème suivant est appliqué lorsqu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire.

N 1	12 pts	R 4	9 pts	D 7	6 pts	P10	3 pts
N 2	11 pts	R 5	8 pts	D 8	5 pts	P 11	2 pts
N 3	10 pts	R 6	7 pts	D 9	4 pts	P 12	1 pts

La valeur de l'équipe d'un Comité s'apprécie selon le barème ci-dessus en tenant compte des **cinq** joueurs les mieux classés (2 V2/V3 ; 2 V4/V5 ; 1 V6+) et des cinq joueuses les mieux classées (2 V2/V3 ; 2 V4/V5 ; 1 V6+) (CPPH du lundi précédent la rencontre).

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

En cas d'égalité, la valeur de chacune des quatre équipes est recalculée selon le même barème en tenant compte des huit joueurs les mieux classés (3 V2/V3 ; 3 V4/V5 et 2 V6+) et des **huit** joueuses les mieux classées (3 V2/V3 ; 3 V4 et 2 V6+).

En cas d'égalité entre deux (ou plusieurs) équipes, un tirage au sort est effectué par le juge-arbitre.

L'ordre des rencontres est déterminé en fonction de cette valeur d'équipe.

Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée (Classement du lundi précédent la rencontre).

4.2. Ordre des rencontres

Il est déterminé par le Juge-Arbitre ; pour ce, il détermine la place des équipes dans la poule en fonction de la valeur de leur équipe :

L'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribuer la place 1,

L'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuer la place 2.

L'ordre des rencontres sera ensuite l'ordre conseillé d'une poule : 1/3, 2/4, G1/3 contre P2/4, P1/3 contre G2/4 ...

5. ÉCHÉANCIER

5.1. Déroulement de la journée

Samedi

- 10h Heure limite d'ouverture de la salle
- 10h15 Heure limite d'arrivée du Juge-Arbitre
- 10h30 Heure limite de remise au JA des déclarations d'équipe complétées par les capitaines
- 10h30 Briefing du Juge-Arbitre aux capitaines
- 10h45 Heure limite de remise des compositions d'équipe au JA
- 11h00 - 13h45 Première rotation
- 13h45 - 14h45 Temps de restauration en commun (Buffet froid ou autre)
- 15h00 - 17h45 Deuxième rotation
- A partir de 18h00 Soirée en commun (Buffet froid ou autre)

Le début d'une rotation peut avoir lieu 45 minutes après la fin du dernier match de la rotation précédente. Donc, en fonction de la tenue ou non d'un repas commun et des heures de fin de rencontres précédentes, le Juge-Arbitre peut décider de modifier les heures de début de la deuxième rotation.

Dimanche

- 10h00 - 13h00 Dernière rotation puis fin des rencontres et remise des récompenses.



Championnat de Bretagne
Inter Comités Vétérans
SAISON 2025-2026

Règlement
Adoption : 20/05/2025
Entrée en vigueur : 01/09/2025
Validité : permanente
Secteur : Vétérans/Compétitions
Nombre de pages : 7

5.2. Organisation d'une rencontre

- Pour chaque rencontre, les compositions des équipes doivent être remises, par chaque capitaine, au Juge Arbitre, 15 minutes avant chaque rencontre.
- Le Juge-Arbitre choisit les ordres des matchs dans l'intérêt de la compétition. Si des capitaines d'équipes se mettent d'accord sur un ordre de match, ceux-ci peuvent le proposer au Juge-Arbitre.

6. GESTION TECHNIQUE

Une connexion internet via wifi ou par téléphone sera nécessaire.

La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.

La base est fournie par le secrétariat de la Ligue et gérée ensuite par le club organisateur.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel Badnet et d'une imprimante.

La commission compétitions veille au respect du cahier des charges.

7. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes homologués standard minimum.

Ils sont à la charge des comités (partage entre les joueurs).

Des tubes de volants homologués sont proposés par le club organisateur à titre payant aux joueurs, en cas de manque ou de désaccord sur le volant à utiliser.

La marque, la vitesse et le tarif des volants proposés par le club organisateur sont indiqués dans la plaquette d'invitation.

8. TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Championne de Bretagne Inter Comités Vétérans.

Un trophée et des médailles seront remis aux vainqueurs composant l'équipe.

Des médailles seront également remises aux joueurs et aux joueuses des équipes finissant 2^{ème} (Vice-Championne) et 3^{ème} (Bronze). Ces récompenses sont à la charge de la Ligue.

La remise du trophée doit être un moment convivial où les équipes forment un podium et félicitent les champions. Il convient donc aux organisateurs de prévoir un podium pour accueillir les trois premières équipes.

9. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Les tenues vestimentaires doivent être en accord avec le Règlement Général des Compétitions.

Pour une meilleure lisibilité, tous les membres d'une même équipe doivent avoir un maillot si possible de même couleur et si possible avec le nom du Comité Départemental qu'ils représentent.

10. FINANCEMENT

10.1. Frais d'inscription

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe.

Les droits d'engagement ne sont pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

10.2. Restauration

Le club organisateur prévoit pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante pour le midi (buffet froid ou autre), une buvette **ainsi qu'une soirée conviviale pour l'ensemble des joueurs le samedi soir.** Les recettes de la buvette sont entièrement acquises au club organisateur.

Si le club organisateur souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il le précise sur sa lettre d'invitation.

NB : Les frais de buvette, repas du midi **et repas du samedi soir** ne sont pas compris dans les droits d'engagement.

11. OFFICIELS TECHNIQUES

11.1. Juge Arbitrage

11.1.1. Désignation

Le Juge Arbitre du Championnat de Bretagne Inter Comités Vétérans est désigné par la Commission Ligue Officiels Techniques à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Il est convoqué par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.



Championnat de Bretagne
Inter Comités Vétérans
SAISON 2025-2026

Règlement
Adoption : 20/05/2025
Entrée en vigueur : 01/09/2025
Validité : permanente
Secteur : Vétérans/Compétitions
Nombre de pages : 7

11.1.1.2. Indemnités

L'indemnité du Juge Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) du Juge Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.1.4. Restauration

Les frais de restauration du Juge Arbitre sont entièrement à la charge du club organisateur.

11.1.5.1 Hébergement

Les frais d'hébergement du juge arbitre sont entièrement à la charge du club organisateur.

11.2. Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres. Les frais d'arbitrage sont totalement à sa charge. (Possibilité d'utiliser les chaises d'arbitres mises à disposition par la Ligue de Bretagne).

12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

12.1. Désignation de l'organisateur

L'organisation est déléguée par rotation à chaque comité breton selon l'ordre suivant :

- Saison 2025-2026 : Comité 22
- Saison 2026-2027 : Comité 29
- Saison 2027-2028 : Comité 56
- Saison 2028-2029 : Comité 35

Les clubs désirant l'accueillir, doivent se faire connaître au plus tard le 31 octobre de la saison sportive, via un responsable de leur Comité départemental.

L'organisateur est désigné par le Conseil d'Administration de la Ligue, sur proposition de la Commission Ligue Vétérans/Compétitions, lors de la réunion suivante.

12.2. Obligation de l'organisateur

12.1.1. Salle

La tenue du Bretagne Inter Comités Vétérans nécessite une salle d'au moins 7 terrains.

12.1.2. Table de Marque

La table de marque doit être tenue par au moins un bénévole ne participant à la compétition.

12.1.3. Buvette

Par esprit de convivialité, l'organisateur devra prévoir une restauration (buvette ou buffet) pour la restauration du midi, et prévoir un pot pour la remise des récompenses.

Le samedi soir, le club organisateur organisera un repas et une soirée commune avec tous les joueurs.

13. BARÈME DES POINTS

13.1. Par rencontre

13.1.1. Résultats sur une rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné + 1 point
- Match perdu 0 point
- Match forfait 0 point

Tous les matchs doivent être joués

13.1.2. Points sur une rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire + 5 points
- Nul + 3 points
- Défaite + 1 point
- Forfait 0 point

Ces points acquis sont éventuellement diminués par les points de pénalité appliqués selon l'article 14.



Championnat de Bretagne
Inter Comités Vétérans
SAISON 2025-2026

Règlement
Adoption : 20/05/2025
Entrée en vigueur : 01/09/2025
Validité : permanente
Secteur : Vétérans/Compétitions
Nombre de pages : 7

13.1.3. Bonus

Compte tenu de la formule choisie pour l'organisation de ce championnat aucun bonus (offensif ou défensif) n'est attribué.

13.1.4. Rencontre forfait

Dès lors qu'une équipe perd une rencontre par forfait, elle est considérée comme forfait générale pour toute la compétition. Les points attribués lors des précédentes rencontres sont annulés pour l'équipe forfait et pour ses adversaires.

13.2. Sur l'ensemble des rencontres

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des points marqués lors des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

Le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) les équipes ne sont pas départagées et exceptionnellement le titre de champion n'est pas décerné.

13.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

14. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

14.1. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué.
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement (article 4.2).
- Dans le cas d'un joueur aligné dans deux catégories d'âge différentes, c'est le match de la catégorie d'âge du joueur concerné qui est considéré comme perdu.
- Dans le cas d'un joueur aligné dans trois disciplines (simple, double ou mixte), c'est pour le double qu'il est considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe est sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le Juge-Arbitre entre les matchs de la même rencontre).
- Pour chaque joueur non qualifié aligné.
- Les points sont retirés des points accordés en vertu du barème défini à l'article 10,
- Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur.

Si les deux équipes sont forfaits pour un match, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents :

- Si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire.
- Si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel quel.
- Le juge-arbitre peut dans son rapport demander de prendre des sanctions contre une équipe qui a concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

14.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-Arbitre ne peut plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il est immédiatement suspendu pour une durée de deux mois sans préjuger de la sanction supplémentaire que peut lui infliger la Commission Fédérale Disciplinaire de première instance.



Championnat de Bretagne
Inter Comités Vétérans
SAISON 2025-2026

Règlement
Adoption : 20/05/2025
Entrée en vigueur : 01/09/2025
Validité : permanente
Secteur : Vétérans/Compétitions
Nombre de pages : 7

15. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) peut être remplacé.

Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant doit figurer sur la déclaration de présence.
- Il doit, comme tout joueur, respecter l'ensemble des articles de ce règlement.
- Le remplacement doit respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- Le remplacement doit respecter la hiérarchie des matchs. Cependant si aucun des deux matchs d'une discipline n'a été joué, le Juge-Arbitre peut autoriser l'inversion des joueurs (en simple) ou paires (en double) pour respecter la hiérarchie des matchs.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

16. RÉSULTATS

Les résultats sont validés sur Badnet.

L'organisateur des rencontres a la charge d'envoyer par courriel les résultats à la ligue, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se compose des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe. Le secrétariat de la ligue de Bretagne de badminton diffuse les résultats le premier ouvré de la semaine d'après la compétition.

17. RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement), être signalées au Juge-Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la ligue accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €.

La Commission Régionale Litiges statue en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la ligue, le chèque de consignation est retourné.

18. SANCTIONS ET RECOURS

La Ligue est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.

19. DÉCLARATION SUR POONA

La demande d'autorisation est faite sur Poona par la Commission Ligue Tournois au moins 30 jours avant la compétition. La commission rédige également le règlement particulier type qui devra être joint à la demande d'autorisation de tournoi et procède à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.